

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 février 2019

17 h 00 – Mairie du Géripon

Nombre de membres en exercice : 19 L'assemblée régulièrement convoquée le 19 février 2019 s'est réunie sous la présidence du Maire Camille LECAT.

Présents : 12 **Présents** : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Daniel MATHIEU, Céline MATHIEU-STAAL, Frédéric MOUREAU, Hervé PELLECUER, Fabienne SALMERON, Alain VENTURA

Votants : 13 **Représentés** : Véronique NUNGE

Absents : Anne-Marie DIDIER, Loïc JEANJEAN, Emilie MERMET-BOUVIER, Frédéric NADLER, Solène RENARD, Miriame ROESSEL

Secrétaire de séance : Frédéric MOUREAU

En préambule de la séance, Nadine KIRSCHLEGER fait un point sur la campagne de recensement de la population communale qui vient de s'achever. 268 personnes ont déclaré vivre en résidence principale sur la commune (175 à Saint Frézal de Ventalon et 93 à Saint Andéol de Clerguemort). 130 logements sont des résidences principales, 133 logements sont des résidences secondaires ou occasionnelles et 8 logements sont déclarés comme vacants par leurs propriétaires.

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2018**

Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS fait une remarque concernant les tarifs de l'eau. Elle souhaite qu'une précision soit apportée sur le paragraphe relatif aux tarifs de l'eau appliqués en 2018.

Jacques HUGON demande à ce qu'une précision soit apportée sur le paragraphe relatif à l'évolution des emplois techniques de la commune.

Ces remarques étant intégrées au compte rendu, le compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

➤ **Information sur l'avancement du dossier des sentiers de randonnée (Pôle Pleine Nature Mont Lozère) : Conventionnement avec les propriétaires**

Marie-Christine LIEBER présente l'avancée de ce projet qui concerne le recensement et la réhabilitation des sentiers de randonnée du Mont Lozère. 1 000 km de réseau sont concernés, 3 EPCI sont impactés et 5 sites Natura 2000. Ce projet, mis en place par le syndicat mixte du Mont Lozère et le Pôle Pleine Nature Mont Lozère, implique de nombreux partenaires.

Beaucoup de communes sont concernées ; elles se répartissent en 3 secteurs principaux : les communes du nord-est du Mont Lozère, celles du nord-ouest et celles du sud.

Concernant les communes du sud du Mont Lozère, dont fait partie Ventalon en Cévennes, 35 000 € de travaux sont prévus pour la remise en état des sentiers de randonnée.

C'est l'entreprise Cartosud qui a remporté l'appel d'offres lancé et qui est maintenant chargée de recenser les sentiers et d'établir la liste du parcellaire. Des carto-guides et de nombreux outils numériques seront édités par la suite.

Des conventions ont été envoyées aux particuliers afin d'obtenir les autorisations de passage. Tous les propriétaires doivent donner leur accord afin que le projet aboutisse rapidement. Marie-Christine LIEBER a déjà rencontré plusieurs propriétaires qui souhaitent avoir des renseignements complémentaires sur ces autorisations de passage.

Une fois ce travail abouti, les sentiers actuels seront débalisés, puis un nouveau balisage sera mis en place et des poteaux seront implantés. L'assise des chemins sera reprise (petits ponts, murets à consolider), les sentiers seront débroussaillés. Par la suite, l'entretien des sentiers de randonnée sera à la charge de la communauté de communes.

Un budget de 103 000 € est prévu pour la mise en place du mobilier signalétique.

Il s'agit donc d'un projet d'envergure. Marie-Christine LIEBER précise qu'elle est actuellement dans l'attente du retour des conventions signées par les propriétaires concernés par les autorisations de passage sur la commune de Ventalon en Cévennes.

➤ **Régularisation des captages AEP : Cession de parcelles à Loubreyrou**

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente le sujet. Le captage de Loubreyrou est à cheval sur 2 parcelles. Le géomètre a effectué la division parcellaire de l'amont du captage de la source de Loubreyrou. La famille MESTRE accepte de céder à la commune la parcelle permettant la régularisation de la source. Le notaire en charge de l'affaire sera Maître BOUAZIZ-SANIAL à Génolhac. Il est demandé aux élus de délibérer afin d'acter la cession de cette parcelle par la famille MESTRE à la commune de VENTALON EN CEVENNES pour l'euro symbolique : Unanimité pour.

Arrivée de Céline MATHIEU-STAAAL à 18h03.

➤ **Information : assainissement et aménagement extérieur Mairie du Géripon – Lancement d'une consultation maîtrise d'œuvre pour un assainissement collectif à l'Espinas**

Les travaux de rénovation du Géripon se terminent. Il reste à faire la réception des travaux.

Il faut également rénover l'assainissement. Un technicien du SPANC doit venir jeudi 28 février à la mairie pour effectuer le diagnostic et des devis seront demandés aux prestataires d'installation d'assainissement autonome.

La commune souhaite également créer une terrasse de plain-pied avec le logement et la salle du RDC. Des devis en maçonnerie et en charpente sont en cours d'élaboration.

Concernant l'aménagement intérieur de la mairie, il est proposé d'acheter des tables rectangulaires avec chaises pour remplacer la table actuelle du conseil municipal qui est ovale et ne permet pas de réunir autour d'elle plus de 12 personnes.

Par ailleurs Camille LECAT informe les élus qu'une consultation de maîtrise d'œuvre va être lancée pour un enfouissement de l'assainissement collectif (phytoépuration) à l'Espinas.

➤ **Enfouissement des réseaux AEP et électricité**

La Mairie essaye de coordonner l'installation du réseau Très Haut débit (THD) avec l'enfouissement de tuyaux afin de moderniser les réseaux AEP et avec des projets d'électrification.

1/Le chantier THD est divisé en 2 principales parties : transport et distribution.

La phase transport est en cours avec l'enfouissement de gaines à St Andéol. La commune n'a pas de détail sur St Frézal mais cela devrait suivre.

Durant le chantier sur St-Andéol, la Mairie a saisi cette opportunité pour enfouir un tuyau AEP entre le réseau du Pré Neuf et le pont de Loubreyrou (croisement des Fallais).

2/SCOPELEC doit rendre à ALLIANCE THD (ORANGE) les études pour la partie distribution fin février.

La commune a fait part de son souhait de saisir cette opportunité pour enfouir de l'eau potable entre le pont de Loubreyrou et Pénens Bas. Le but étant également de pousser ALLIANCE THD

(ORANGE) à un enfouissement maximal du réseau fibre afin de bénéficier d'opportunités pour nos réseaux communaux.

La Mairie a reçu une demande de Pascal et Cécilia Leclercq pour étudier le raccordement électrique des Chabannes en lien avec un éventuel enfouissement THD.

D'autres secteurs pourraient à cette occasion faire l'objet de travaux d'enfouissement de canalisations ou d'électricité :

Sambuget –L'Eglise (eau)

La Cabanelle (eau)

Conches (eau)

Les Bouscas – Peyrebrune (eau)

Il est proposé aux conseillers de donner leurs avis sur la démarche engagée et éventuellement d'apporter leurs suggestions sur des secteurs qui pourraient faire l'objet d'enfouissement de ce type à cette occasion, sachant qu'il faudra certainement faire des choix.

Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS évoque le secteur entre le captage de Peyrebrune et le Salson (tuyau en aérien à enfouir). Camille LECAT précise qu'au-delà de 100 000 €, il sera compliqué de donner suite aux projets.

Il est proposé aux élus d'accorder une délégation au maire pour passer des marchés compris entre 20 000 € et 60 000 € et qui ne souffriraient l'attente d'un prochain conseil pour leur réalisation du fait du calendrier resserré des intervenants du THD.

Vote des élus en faveur de cette proposition : Unanimité pour. Le maire est donc autorisé à signer des marchés jusqu'à 60 000 € pour l'enfouissement de tuyaux AEP et réseaux secs dans le cadre des travaux d'enfouissement THD.

Frédéric MOUREAU et tous les membres du conseil se plaignent de la très mauvaise qualité et fiabilité du réseau téléphonique sur notre commune.

➤ Le Cros – St Frézal : réflexion sur une éventuelle vente pour conforter une installation agricole

Camille LECAT et Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS ont rencontré la directrice adjointe du Parc National des Cévennes et la déléguée territoriale au sujet de l'installation agricole du Pré des Maresques en cœur de Parc National des Cévennes.

Il ressort de cette rencontre que la doctrine du PNC ne permettra pas d'autoriser une construction aux Maresques et encore moins une habitation. Il s'agit de sortir de l'impasse vers laquelle les différentes parties en présence se dirigent et de conforter l'installation agricole de l'association du Pré des Maresques, et le projet d'habitat de Mariama LOUNIS et de César VERDIER. Pour cela, une possibilité ouverte à la réflexion de chacun est de proposer à ces derniers d'acquérir la ruine (ou ce qu'il en reste) du Cros (reconnu comme lieu-dit habité en cœur de PNC) ainsi que quelques terrains environnants.

Les intéressés, César VERDIER et Mariama LOUNIS ont été sollicités sur cette éventualité d'installation au Cros et se sont déclarés ouverts à cette éventualité.

L'eau a été trouvée et mérite d'être testée pour vérifier sa potabilité. L'accès peut se faire soit par la piste menant au Col de Chalsio ou bien par la piste menant à la route du Salson qui devrait alors être maintenue à l'état de viabilité.

Le classement des parcelles en régime forestier et le plan d'aménagement de l'ONF devront tenir compte de cette installation et s'orienter vers du sylvo-pastoralisme et des conventions de pâturage pour ovins.

Conformément à l'acte notarié d'acquisition de la propriété, la SAFER devra donner son accord pour cette cession.

Dans l'hypothèse où le conseil municipal serait favorable à ce projet de cession, le Parc National des Cévennes assure être prêt à soutenir activement le projet d'installation en question, notamment pour aider les porteurs de projet à investir.

Par ailleurs le PNC propose de racheter le Pré des Maresques et le mettre à disposition des intéressés, via une convention d'utilisation.

Si les élus y sont favorables, Camille LECAT propose d'organiser une réunion avec les intéressés et le PNC pour voir les suites à donner à ces différentes propositions.

Les élus insistent sur le fait que la solution proposée doit permettre une installation viable de Mariama et César. Il convient également de rester vigilant quant à d'éventuels conflits de voisinage au Cros, notamment au niveau du pâturage des brebis que possèdent les intéressés. La ressource en eau sera-t-elle également suffisante ? Il s'agira d'étudier cette problématique qui est centrale pour une installation viable d'habitants au Cros.

Enfin, plusieurs conseillers mettent en avant qu'il ne serait pas judicieux de morceler cet ensemble immobilier d'un seul tenant, que ce n'est pas le rôle de la commune de «démembrer» ou faire des opérations immobilières, que cette vente éventuelle apporterait une perte de contrôle du foncier, de son usage, et une obligation de remise en état ou de goudronnage des accès (n'avons-nous pas déjà assez de routes à entretenir ?), et qu'il serait préférable d'envisager un bail emphytéotique qui permettrait à la commune de conserver la propriété des parcelles tout en permettant aux intéressés de s'installer sur place.

Tous s'accordent à dire que le projet de reconstruction de la ruine du Cros est en tout cas une très belle opportunité pour le territoire mais plusieurs conseillers souhaitent que la commune conserve la propriété du Cros.

Camille LECAT interrogera les intéressés afin de savoir si ces derniers veulent absolument acheter le Cros ou si la solution d'un bail emphytéotique est envisageable.

La priorité est néanmoins de vérifier les freins éventuels à la rénovation de cette ruine, à savoir : Analyser l'eau, obtenir l'accord de la SAFER en cas de vente, obtenir un CU positif pour la reconstruction auprès de la DDT et une autorisation de défricher 50 m autour de la ruine... afin de savoir si une suite peut être donnée à ce projet.

➤ **Information : évolution du dossier Refus du transfert de la compétence eau à la communauté de communes**

Alain VENTURA résume la situation.

Aujourd'hui, 6 communes ont délibéré en faveur du refus de transfert de la compétence eau à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020. Nous avons donc atteint la minorité de blocage en nombre de communes mais pas encore en terme de population. L'AMRF a fait un recours auprès du service du Premier Ministre, car l'Etat est allé au-delà des actes du Parlement dans ces arrêtés et directives de population.

La commune de VENTALON EN CEVENNES a fait parvenir un courrier pour expliciter l'affaire au député, à l'AMRF, au sénateur, au président du Conseil Départemental, aux autres maires, ...

Daniel MATHIEU demande quels sont les risques pour les projets en cours.

Alain VENTURA explique que pour l'instant, le principal risque est que la communauté de communes ne soit pas en mesure de gérer techniquement ce transfert au 1^{er} janvier 2020.

➤ **Information : travaux du groupe de réflexion sur le troisième bâtiment à l'Espinas**

Jean-Claude DAUTRY et Daniel MATHIEU présentent le sujet.

Un groupe de travail composé des ABPS, d'Epi de Mains, de la SCIC Le Relais de l'Espinas et de la Mairie s'est constitué pour réfléchir à la réhabilitation du 3^{ème} bâtiment de l'Espinas. Voici les extraits du compte-rendu de la première réunion qui a eu lieu le 18 janvier 2019.

Le bâtiment pourrait contenir

« - un logement permanent de 45 m² (les petits logements font défaut sur le territoire et ce manque freine l'installation de jeunes ou moins jeunes célibataires ou en couple) ;

- un local municipal de 30 m² pouvant servir à la mairie déléguée

- un hébergement temporaire sous forme de dortoirs ou petites chambres pour les stagiaires ABPS et/ou les saisonniers de la SCIC et/ou les services civiques de l'association (env. 45 m²)

- des locaux associatifs (le développement de l'activité du café-restaurant va amener la SCIC à reprendre la gestion de l'étage actuellement prêté à l'association), ces locaux comporteraient une salle de 100 m² pour accueillir du public (salle de spectacle et tiers lieux numérique puisque l'association a été labellisée par la Région) et un bureau de 15 m²
- un espace vitrine de produits locaux 10 m²

Ces espaces pourraient aussi accueillir la bibliothèque »

Les élus débattent des utilisations possibles de ce troisième bâtiment.

Le coût d'un tel projet serait de 900 000€ et pourrait être porté au moins en partie par la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère. Les financements possibles sont à rechercher.

➤ **Lancement d'une consultation de travaux pour la réhabilitation du Pont de Loubreyrou (ruisseau de Trappes)**

La commune doit réhabiliter le pont de Loubreyrou suite à un tassement côté amont section gauche dans le but de sécuriser l'ouvrage. Ce pont enjambe le ruisseau des Trappes et permet l'accès aux différents hameaux depuis le Collet de Dèze. Les travaux impliqueront un démontage partiel de l'ouvrage, la reprise du tympan et de la culée gauche, la reprise de la voûte, la reconstruction du parapet et la remise en état du terrain. La commune a déposé une demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre de ces travaux qui seront menés avec l'appui de Lozère Ingénierie. Le chiffrage estimatif s'élève à 47 275,56 € TTC + 4 247,56 € TTC (rémunération Lozère Ingénierie).

Camille LECAT présente aux élus le rapport établi par Lozère Ingénierie à ce sujet. Pierre-Emmanuel DAUTRY relate l'histoire du dommage de ce pont et Alain VENTURA présente l'aspect financier.

Lozère Ingénierie ne devrait pas tarder à lancer un marché public afin de recruter les entreprises candidates à la réalisation des travaux de réhabilitation du pont.

➤ **Projet Verger conservatoire de pommes à l'Espinas : mise à disposition de parcelles à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère**

Daniel MATHIEU présente le sujet aux élus, avec Frédéric MOUREAU.

Le projet de créer un atelier jus de fruits était envisagé depuis longtemps par la CUMA du Ventalon. Mais cela impliquait un investissement important, donc une augmentation de la production... Hors il est apparu que les vergers vieillissaient et qu'il fallait dynamiser la filière, et donc replanter des arbres ! L'association « Renouveau de la Pomme » 100% Cévennes » a été créée et a porté un projet de création d'un verger d'apprentissage. Ce projet n'ayant pas pu aboutir sur la commune de Saint Julien des Points, il est proposé de le réaliser à l'Espinas.

Ce projet est porté administrativement par la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère et le Syndicat des Vallées Cévenoles (ex-syndicat du Galeizon), et porté dans son fonctionnement futur par l'association « Renouveau de la Pomme 100% Cévennes ». Il s'agit de créer un verger de pommiers ayant 4 fonctions :

- Conservatoire de variétés anciennes locales en lien avec le verger de Mijavols,
- Apprentissage : un lieu pour apprendre à tailler, à greffer, à prendre soin des arbres,
- Pépinière : reproduire des plants, proposer des greffons aux cultivateurs de pommes,
- Production : dans 10 ans, le verger sera en production et apportera des volumes à la production locale de pommes et de jus.

La conservation des variétés et l'apprentissage sont les premiers objectifs de ce verger. La commercialisation ou la transformation des récoltes à venir n'a encore pas été définie, n'étant pas une priorité (premiers fruits dans plus de 5 ans).

Il est prévu de planter 100 à 150 arbres, de clôturer les parcelles plantées, de créer un stockage d'eau agricole pour l'irrigation des jeunes plants. Les investissements à hauteur de 50 000 € HT seront portés par la CCCML et subventionnés à 80%. Dans ce cadre, les travaux doivent impérativement être finis fin 2019.

Un devis a été demandé pour la clôture qui délimitera le périmètre du verger. Une réserve d'eau de 300 m³ est prévue. Un devis est en cours à ce sujet. Le budget pour ce bassin serait d'environ 23 000 €. Certains plants ont déjà été commandés. Les plantations sont prévues au mois de novembre 2019. L'altitude n'est pas un souci pour le verger et cela permettra en outre une expérimentation pour certaines variétés.

Le fonctionnement et l'entretien qui en découlent reviendront à l'association.

Un plan de la zone est présenté aux élus. La commune peut proposer de mettre à disposition environ 6 000 m² suivant le parcellaire joint sur les parties de parcelles A524, A522, A526, A527, A480.

Les surfaces visées doivent permettre de ne pas gêner les autres usages sur le site (pierre sèche, sentier, ramassage châtaigne, manifestations).

Il est proposé au Conseil de délibérer pour autoriser le maire à mettre à disposition de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère suivant convention les parties de parcelles citées.

Daniel MATHIEU et Frédéric MOUREAU sont administrateurs de l'association. Ils se retirent donc du vote.

La délibération pour la mise à disposition de parties de parcelles à la communauté de communes est adoptée à l'unanimité, sachant que D. MATHIEU et F. MOUREAU ne participent pas au vote.

➤ **Questions diverses : frelons asiatiques...**

- Frelons asiatiques

Une campagne municipale a été lancée en lien avec l'association REGAIN et des habitants de la commune afin de piéger le frelon asiatique. Des pièges à frelon ont été achetés par la Mairie et ils seront distribués à des bénévoles pour être installés dans chaque hameau.

- Ordures Ménagères

M. MAGNE, en charge de la gestion des ordures ménagères, a proposé à Camille LECAT de tester un nouvel emplacement de tri sélectif. Il pensait à l'Espinas. Mais d'autres emplacements peuvent être envisagés. Au Plan de la Fougasse (mais le problème de la maîtrise foncière se poserait alors pour la commune) ? Ou au parking de la mairie du Géripou ? Il est nécessaire de pouvoir se garer facilement à l'endroit qui sera choisi. A la Ponge, la commune étant propriétaire du parking de la Ponge, ne pourrait-on pas déplacer les containers à cet endroit ?

La mise en place de brise-vue est également à étudier.

- Gestion des épaves sur la voie publique

Frédéric MOUREAU interroge les élus sur le sujet suivant : Que peut ou veut faire la commune contre le stockage des épaves automobiles des particuliers sur certaines voies publiques ou parties privées ? Tout stationnement ininterrompu sur un même emplacement de la voie publique dépassant 7 jours est illégal. En outre cela pose un réel problème au niveau environnemental, avec une pollution visuelle et chimique réelle (huiles et autres liquides de refroidissement, freins, qui descendent à la rivière à chaque pluie).

Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS expose les démarches entreprises par le Parc National des Cévennes en la matière. Concernant la zone cœur du PNC, un modèle de courrier cosigné par le PNC et la commune avait été préparé.

Pour les épaves hors zone cœur, plusieurs solutions sont envisagées : faire un courrier à tous les habitants de la commune à ce sujet ?

Il est à noter que certaines casses enlèvent gratuitement les épaves.

Il s'agit en tout cas d'un sujet complexe qui est difficilement gérable au niveau du cas particulier. Peut-être est-il envisageable dans un premier temps de chercher à engager une démarche volontaire des propriétaires de ces épaves en leur proposant une assistance ?

Il est en tout cas nécessaire de faire un travail de recensement des épaves et d'information auprès des propriétaires concernés.

- Créer une halte-garderie avant et après l'école

Fabienne SALMERON soumet aux élus l'idée de créer une halte-garderie avant et après la journée d'école, afin de résoudre les problèmes de garde que peuvent avoir les parents qui travaillent et qui ne sont pas disponibles aux horaires d'école pour venir chercher leurs enfants.

Camille LECAT précise qu'il existe une liaison passerelle entre l'école des Abrits et la crèche Tourni'Coton qui ferme à 18h30.

Selon une rapide estimation qu'il conviendra d'affiner, la mise en place d'une halte-garderie coûterait environ à la commune 5 400 € sur les 36 semaines d'école. Il est envisageable de demander une participation financière aux parents qui utiliseraient ce service qui pourrait être extrêmement utile pour certaines familles.

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour d'une future séance du conseil municipal.

Dans cette attente, il est acté que cette proposition recueille un avis très favorable des membres du conseil municipal, dans l'attente d'une décision officielle.

Tous les points figurant à l'ordre du jour de la séance ayant été abordés, la séance est levée à 21 h 00.